

R. 6232

1933 →

SOCIÉTÉ DES NATIONS



70ème session du Conseil.

Deuxième séance secrète tenue le vendredi 3 février 1933  
à 19 heures dans le Cabinet du Secrétaire général.

-----  
Président: le Baron ALOISI.  
-----

Présents: Tous les représentants des Membres du Conseil  
(à l'exception du Panama et du Mexique) ainsi que le  
Secrétaire général et le Secrétaire-général adjoint.  
-----

Résumé de la discussion

NOMINATION DE M. de AZCARATE AU POSTE DE SECRETAIRE  
GENERAL ADJOINT ET DE M. WALTERS AU POSTE DE SOUS-SECRETAIRE  
GENERAL.

*de nouveau,*  
M. LESTER croit devoir exposer/sous une forme  
coordonnée, les différents arguments qu'il avait invoqués  
à l'appui de sa thèse au cours de la discussion précédente.  
~~A cet effet, il donne lecture de la note suivante:~~ *A cet  
effet, il donne lecture de la note suivante:*

~~M. LESTER fait la déclaration suivante:~~

" Last December the Council decided to adjourn the question of this appointment at the direct request of two of its members. The real reason for this delay was that the Secretary-General proposed to make a nomination <sup>but</sup> ~~which~~ at least two of the Members of the Council, both representing Small States and therefore particularly interested, and both of whom had been Members of the Committee of Fourteen last September, were not satisfied that this selection of the Secretary-General fulfilled the wishes of the Assembly. I should at once assure the Council - if an assurance is needed - that my remarks are not to be taken as conveying any view on the personal capacity of the Secretary-General's nominee. This is not merely a question of a man's personal ability, it is a political question.

" I wonder very much, if circumstances had been different and the nomination under consideration had been openly opposed by permanent members of the Council, whether the Secretary-General would have persisted, or would have found an opportunity to exercise his well-known qualification as a negotiator to find an arrangement acceptable to the Council; would he have insisted so strongly on his constitutional right?

" The fight which has been going on for years in the Fourth Committee has been a fight between privileged and non-privileged. Certain members of the League are

given a position of special responsibility and specially privileged by being made permanent members of the Council. By an arrangement which could not be broken without causing a crisis in the League the Assembly has established what are called semi-permanent seats. In other words the holders of these semi-permanent seats have been given special privileges or, if they like, special opportunities for service. So they sit in the Council from year to year and always have therefore an important influence in the direction of the League's work. There are, thus, five permanent and two semi-permanent members of the Council; there are fifty other States who take their turn perhaps once in fifteen or twenty years as members of the Council. Hitherto that has been the distinction between the privileged and non-privileged; another distinction has been posts in the High Direction of the Secretariat. With all the freedom allowed to him under the Covenant the Secretary-General has hitherto been unable to use that independence of judgment on which he lays so much emphasis. He has been compelled (I use the word advisedly) to select the nationals of five powers for those posts; within very narrow limits only has he been able to make a choice. He has never even within those limits been able to make a nomination without the agreement of the Government whose national he is appointing. I wonder if he ever even contemplated doing so. After many years fighting the Assembly secured the right to have a representative of the non-privileged powers added to



the High Direction; perhaps even that was only possible because of the special circumstances involved in the change of the Secretary-General. The Secretary-General now holds that in making this proposal to the Council he is acting within the instructions of the Assembly; it is true, I think, that he is not breaking the letter, but I say it with all deliberation - I do not believe he is acting in consonance with the spirit of the Assembly's views. Take the question of the "agrément". Great Power nationals have been appointed according to the Secretary-General's view partly for liaison purposes - and he must, therefore, according to his practice - get the approval of the national government before coming to the Council. I presume he would also assure himself beforehand that there would be no opposition from other members of the Council. There is a difference: the unprivileged power's representative in the High Direction was never thought of as having semi-national work to do. He was to represent much wider interests. The Secretary-General becomes indignant at the suggestion that there should be any interference with his full constitutional right. I can very well understand him enjoying for once the sensation of being completely free from the embarrassments hitherto involved in regard to the higher posts, but it does seem to me that if he could endure certain political limitations in the cases where men were to be used for semi-national service he would have some regard to the views of representatives of Small States when the post had been created to meet their views and the man had to be chosen for work involving no national liaison

5  
-4



but rather liaison with the ideals and views and interests of the unprivileged many. The Secretary-General did not follow in this case the procedure which he has followed in the case of the nationals of the Great Powers; his answer would, no doubt, be that he could consult the British, the Italian, the German, the French or the Japanese Government, but that he could not consult fifty members of the League. There is an obvious answer to that. The Secretary-General has not even secured the assent of the unprivileged members at present in the Council. I am speaking very frankly but not as frankly as I might concerning the procedure adopted by the Secretary-General in the early stages of this matter.

// One of my difficulties of maintaining my position in this matter against powerful persuasion was a possible misunderstanding due to two facts. One was that a distinguished Irishman, who has served the League for more than twelve years, was considered by many people to be a suitable candidate. I should say that, on learning that Mr. Phelan's name had been placed before the Secretary-General for his consideration by well-known delegates, I went to the Secretary-General and informed him that I was sure my Government would regard his selection as a good one, but that, as always, they maintained that the most suitable man from every point of view should be selected. That was the only occasion on which I myself opened this question with Sir Eric Drummond. Had I not done so, there might have been a misunderstanding as to the view taken of Mr. Phelan's qualifications by his own Government.



The Members of the Council are aware, I think, that in international affairs the interests of Ireland and the policy of my Government will be found in the application of the ideals of the League of Nations. We have no widespread commercial or other interests which might conflict with the fullest possible extension and application of the principle of international harmony based upon justice. That is to say, we had no national interest other than a purely sentimental one in seeing an Irishman selected for the post.

// Two months later, last December, on learning from the Secretary-General that his choice lay in another direction, I consulted my Government and was instructed immediately to avoid even the appearance of active support for the Irish candidate, in order not to lead to any misunderstanding of my position with regard to the principles involved in the Secretary-General's choice. My views, of which I have informed the Secretary-General in several letters, have therefore been based exclusively on the principles involved. We are not pressing any candidate: there are fifty nations to <sup>be</sup> chose from.

" My second difficulty was that when I learned that it was a Spanish official whom the Secretary-General proposed to nominate, I could not help but be strongly affected by the knowledge that, during the past two years, the policy pursued by the Spanish Government in the League, under the guidance of our distinguished colleague M. Zulueta, had been such as to win the fullest admiration and co-operation on the part of the Irish representatives. That fact in itself would, in ordinary circumstances, have made me avoid any



question as to the increased responsibility and participation by a national of his country in the work of the Secretariat.

"It is in the interest of the League that the authority and prestige of the Secretary-General should be high. In no case has his appointment of an officer failed to receive the approval of the Council. But the Council has the right and the duty to exercise its control of its chief officer. Conflict between the Secretary-General and the Council on such a question as this has hitherto been avoided and no doubt partly because the Secretary-General has not proposed an appointment to which he knew there was a very serious objection in principle by members of the Council. His disregard of the known views of certain non-permanent members of the Council has now led to a situation in which those who, like myself, are opposed in principle, have to take the choice. On the one hand an open breach with the Secretary-General (and his successor), with possible unhappy effects on his prestige and authority, the bringing of a dispute between the Council and the Secretary-General before the Assembly in an acute form.

"On the other hand honesty demands that no member of the Council should be a party to an appointment which in his opinion is contrary to the spirit of an arrangement made by the Assembly. I, for one, will refuse to do that, even at the risk of being misunderstood. The Secretary-General might have reflected that persistence is not always a virtue even if, and of course I accept his word, he himself believes that in all respects his conduct of this affair has been above reproach. //

- 4 -

GENEVA

*M. Lester*  
termine en déclarant qu'après avoir présenté les considérations ci-dessus il ne voit pas d'objection à ce que le Secrétaire général soumette le nom du candidat qu'il avait l'intention de proposer pour le poste de Secrétaire général adjoint.

LE SECRETAIRE GENERAL tient d'abord à assurer M. Lester qu'il est tout à fait convaincu que tous les actes et les démarches de M. Lester *& of the Govt of the Irish Free State* s'inspirent uniquement de l'intérêt de la Société des Nations.

Dans son exposé, M. Lester a demandé au Secrétaire général comment il aurait réagi si la nomination actuellement en discussion s'était heurtée à l'opposition de membres permanents du Conseil. Malgré le caractère hypothétique de cette question, le Secrétaire général croit devoir y répondre et déclare *that he hoped to* qu'il aurait agi exactement comme il l'a fait dans les circonstances présentes.

Au sujet de la nomination de ressortissants des Etats membres permanents du Conseil à certains postes de la haute direction du Secrétariat, M. Lester a rappelé que cette question avait fait l'objet d'une lutte prolongée au sein des organismes de la Société. C'est exact, *& the S. G. felt himself that he need not go into the substance of this matter now, but could refer to previous discussions on the subject.* et le ~~Secrétaire général~~ ajoute que ~~les règlements~~ qui concernent ces nominations sont un héritage du Comité d'organisation de la Société, héritage qui lui a été transmis au moment même où il a été nommé Secrétaire général. Il n'est pas moins exact que le Secrétaire général, lorsqu'il a l'intention de pouvoir un des postes en question, doit s'assurer que son candidat est agréé par le gouvernement intéressé. Cette procédure s'explique par le fait que ces fonctionnaires ont à accomplir un travail de liaison et que c'est





*as the Council has recognized,*  
 un élément dont il faut tenir compte pour leur nomination.  
 Toutefois, dans le cas dont le Conseil s'occupe en ce moment, la nomination envisagée ne comporte pas le travail de liaison et à cet égard elle présente un caractère tout à fait différent de celui des ressortissants d'Etats membres permanents du Conseil. Le Secrétaire général constate que M. Lester lui reproche de ne pas avoir consulté un plus grand nombre de membres du Conseil avant d'avoir fait choix de son candidat. Peut-être a-t-il eu tort d'agir ainsi. Toutefois, il fait observer que le poste de Secrétaire-général adjoint avait fait l'objet de ~~deux candidatures~~ <sup>plusieurs candidatures</sup> ~~et l'annulation de~~ <sup>entièrement</sup> ~~deux~~ <sup>deux</sup> soutenus par le gouvernement intéressé, ~~très~~ <sup>formels</sup> fortement dans l'un des cas, ~~un peu moins~~ <sup>unofficially</sup> dans l'autre, ~~le premier en question s'étant borné à dire qu'il verrait avec plaisir son candidat obtenir le poste.~~ <sup>Gouvernement</sup> Il était peut-être difficile au Secrétaire général ~~de dire à~~ <sup>to consult these</sup> ~~ces gouvernements qu'il avait choisi une autre personnalité.~~ <sup>governments as the choice of a candidate different to those they had themselves</sup> ~~hi mind.~~  
 D'ailleurs, le Secrétaire général précise que l'un des candidats est venu le voir personnellement et il ne lui a pas caché que son choix s'était porté sur une autre personne et il lui en a indiqué les raisons.

Enfin, dans le choix qu'il a fait, le Secrétaire général pense s'être conformé à la résolution de l'Assemblée. D'une part, il s'est efforcé de choisir la personnalité la plus compétente et, d'autre part, il a cherché, toutes choses égales d'ailleurs, à procéder par voie de promotion au sein du Secrétariat. En toute conscience, il croit qu'en faisant la proposition qu'il espère soumettre au Conseil, il agit en complète harmonie avec la lettre et l'esprit des décisions de l'Assemblée. Sur ce point, il existe entre M. Lester et le Secrétaire général une divergence d'opinion. Mais le Secrétaire général déclare que



s'il avait cru que la résolution de la dernière Assemblée tendait à exclure de la haute direction du Secrétariat les membres semi-permanents du Conseil, il n'aurait pas proposé la personne qu'il a choisie.

En tout état de cause, le Secrétaire général est très reconnaissant à M. Lester de ne pas s'opposer à ce qu'il poursuive la proposition qu'il avait l'intention de soumettre au Conseil.

Il va sans dire qu'il a examiné avec le plus grand soin les titres de tous les candidats quelle que fût l'origine de leur candidature.

Le seul et unique but qu'il avait en vue était de choisir la personne dont la nomination serait la plus utile au Secrétariat. Toutefois, il a cru qu'il lui incombaît aussi de tenir compte de certain désir exprimé à l'Assemblée, selon lequel il convient d'apporter un soin particulier à la candidature de fonctionnaires au service de la Société lorsque des postes deviennent vacants au Secrétariat, <sup>à l'exception</sup> ~~fuissent~~ les postes les plus élevés.

Sir Eric est parvenu à la conclusion que ces deux désirs pouvaient être heureusement exaucés dans le cas d'une candidature. C'est pourquoi il désire proposer au Conseil le nom de M. de Azcarate.

Les membres du Conseil connaissent déjà probablement M. de Azcarate, mais il désire leur donner l'assurance suivante: ayant suivi de très près son travail au Secrétariat depuis 1922, Sir Eric est convaincu que M. de Azcarate, <sup>qui</sup> possède toutes les qualifications requises pour le poste en question. Dévoué à l'idéal de la Société, il est d'une grande intelligence et il a beaucoup de tact, son jugement

qui est directeur de la section des minorités depuis février 1930,



et son bon sens sont remarquables. De plus il connaît le Secrétariat à fond ainsi que les difficultés que rencontrent les membres de celui-ci. Bref, il est un fonctionnaire international du plus haut mérite.

Dans les circonstances actuelles, l'expérience particulière qu'il possède est inappréciable. Certains hauts fonctionnaires ont récemment quitté le Secrétariat, d'autres ont été nommés à une date toute récente et s'ils connaissent les travaux de la Société dans leur ensemble il est naturel qu'ils ne connaissent guère celui du Secrétariat.

La nomination de M. de Azcarate sera donc particulièrement utile du point de vue de la continuité qu'il convient d'assurer dans les traditions et les activités du Secrétariat. Pour cette raison et également en raison de la haute estime dans laquelle Sir Eric tient M. de Azcarate, tant pour ses qualités de caractère que pour sa compétence, il n'a aucune hésitation à soumettre aujourd'hui son nom au Conseil. [ Sir Eric ajoute que son successeur, M. Avenol, est entièrement d'accord avec lui sur cette proposition. M. Avenol n'a pas été sans connaître également les noms des divers candidats proposés et, tant Sir Eric que M. Avenol sont arrivés en toute indépendance à la conclusion que la nomination de M. de Azcarate est celle qui servirait le mieux les intérêts du Secrétariat et, par conséquent, de la Société.

Par ailleurs, le Secrétaire général ajoute qu'aucun gouvernement n'a proposé le nom de M. de Azcarate, et, lorsque la question de la haute direction a été discutée au comité des Quatorze et à l'Assemblée, le représentant de l'Espagne ne savait pas que le nom de ce fonctionnaire



serait mis en avant par le Secrétaire général. Qu'il ne soit pas le candidat d'un Gouvernement, ce fait ne saurait certes en rien lui nuire, puisque l'idée a été exprimée avec force, et cela de divers côtés, que les nominations à des postes de cette nature dans le Secrétariat doivent être faites sans qu'aucune pression des gouvernements soit exercée sur le Secrétaire général.

En conclusion, le Secrétaire général exprime l'espoir que le Conseil approuvera la nomination de M. de Azcarate au poste de Secrétaire général adjoint qui sera vacant au 1er. juillet prochain.

M. ANDVORD a écouté avec un très vif intérêt les explications données par le Secrétaire général au sujet de la nomination des secrétaires généraux adjoints, ainsi que sa proposition tendant à choisir M. de Azcarate pour le premier de ces postes. M. Andvord regrette d'avoir à souligner que son Gouvernement ne croit pas, en se plaçant au point de vue des principes, que ce soit une solution très satisfaisante de confier la direction suprême du Secrétariat à trois personnes représentant le même groupe de pays, c'est-à-dire le groupe latin. En outre, le gouvernement norvégien regrette que le premier poste de Secrétaire-général adjoint soit aussi occupé par le ressortissant d'une des puissances possédant un siège semi-permanent au Conseil.

Le Gouvernement norvégien le regrette d'autant plus qu'il avait compris - et cette opinion est partagée par l'un au moins des autres membres du Conseil - que lorsque ce nouveau poste avait été créé, il l'avait été en vue de donner aux pays qui ne sont pas membres permanents du Conseil la possibilité d'obtenir un poste influent au Secrétariat. Les membres semi-permanents sont, comme les



membres permanents, représentés d'une manière constante au Conseil et, en ce sens, forment un groupe.

Par ailleurs, le Gouvernement norvégien sera très heureux de voir ce poste important occupé par un ressortissant espagnol.

Il comprend également les considérations avancées par le Secrétaire général au sujet du choix du candidat proposé et il saisit cette occasion pour exprimer au Conseil la très haute opinion qu'il a de M. de Azcarate dont il apprécie les excellentes qualités.

Europeans and throughout the world, the modes of thought have  
from two civilisations - the Latin and the so-called Nordic.  
Even when peoples with definite and different civilisations of  
their own participate in international work at Geneva they  
express themselves through what may be described as these two  
great mental languages. Now, however, their national in-  
terests are also, Latin and Latinised peoples understand each  
other; they think in the same way, they seek solutions along  
similar lines. They have such in common which other peoples  
do not share. Vice-versa the same applies to the so-called  
Nordic peoples and the civilisations they have influenced.  
Our three principal officers have great responsibility and  
very great influence in the work of the League. Sir Eric  
Drummond and M. Avenal have been such more than mere executive  
officers, for which we all are grateful. In the future it  
will be M. Avenal and M. Filiberti and (if the Council accepts  
the Secretary-General's proposal) M. Azcarate, representing  
the three great branches of Latin civilisation.

apart from the representatives of the Nordic peoples  
the Council may also for themselves there is the  
... there is a...

14  
DP.  
M. LESTER presente les observations suivantes:

" I maintain the objections I raised in principle to the nomination of a national of a so-called semi-permanent member of the Council before the name of Monsieur <sup>de</sup> Azcarate was mentioned to the Council.

" The proposal to appoint M. <sup>de</sup> Azcarate, however, raises another question which has been put by the Norwegian representative to the Secretary-General in the first place and secondly to the Council. I think it is generally recognised that there are not only in Europe and in the overseas countries peopled by Europeans but throughout the world two modes of thought drawn from two civilisations - the Latin and the so-called Nordic. Even when peoples with definite and different civilisations of their own participate in international work at Geneva they express themselves through what may be described as these two great mental languages. Now, however, their national interests may clash, Latin and Latinised peoples understand each other; they think in the same way, they seek solutions along similar lines. They have much in common which other peoples do not share. Vice-versa the same applies to the so-called Nordic peoples and the civilisations they have influenced. Our three principal officers have great responsibility and very great influence in the work of the League. Sir Eric Drummond and M. Avenol have been much more than mere executive officers, for which we all are grateful. In the future it will be M. Avenol and M. Pilotti and (if the Council accepts the Secretary-General's proposal) M. <sup>de</sup> Azcarate, representing the three great branches of Latin civilisation.

" Apart from the representatives of the Nordic peoples in this Council who can speak for themselves there is the United States of America. There is a growing hope of much closer cooperation between the U.S.A. and the League, a cooperation

on which the welfare of the world depends. I don't think that is an exaggeration. Will the Secretary-General and the Council say that the effect on popular opinion in the U.S.A. of a Latin triumvirate at the head of the League will be entirely negligible.

In saying this I am far from wishing to express any criticism of Latin methods. I would use the same argument if the situation ~~was~~<sup>was</sup> reversed. The debt which civilisation as a whole owes to Latin methods is one which is universally recognised. But when we pay our tribute to the creative work of the retiring Secretary-General, who is non-Latin, is it not a fact which we must all recognise that it has been accomplished in collaboration with a French Deputy Secretary-General? and does any member of the Council, or the Secretary-General himself, think that his work could have been so successfully accomplished if it had been undertaken without Latin co-operation? <sup>?</sup> Would in his administration, would he himself have felt the same confidence there have been the same confidence in the decisions and proposals if he had not had as his second in command a representative of the other mentality? I will not be suspected, as an Irishman, of suggesting that there is anything defective in the Latin mentality or anything superior in the Anglo-Saxon mentality of the Secretary-General. The Irish are a Celtic race with a civilisation of their own, perhaps for that reason fitted to appreciate both of these other great and more extensive civilisations. But it is just because we realise that they both exist that I view with some apprehension the suggestion that the totality of the Higher Direction of the League should exclusively represent only one of them. The basis of that international understanding which it is the task of the League to promote is in large part the securing of an understanding between these two mentalities. Misunderstandings about method are as dangerous as misunderstandings about substance. Would not the new Secretary-General be better able to work for international

R. 8232

1927-7

EC.

16

H.



understanding if, like his predecessor, he were to be in constant contact with a representative of a mentality of the other school. In placing these considerations before the Council I am doing so in his interest and in the interest of his Italian colleague, in the desire to strengthen the League as a whole. It is not a question of nationality in any sense. If the new Secretary-General were Nordic, I should advance exactly the same arguments in favour of Latin representatives among those two who would share with him the supreme direction of the Secretariat. I am convinced that this is a general consideration which the Council should not ignore, and I should like to be sure that it has been weighed by the Secretary-General and by my colleagues before they proceed to their decision.



~~trois chefs étaient des nordiques, il soulèverait exactement les mêmes objections et demanderait avec la même insistance que la civilisation latine y soit représentée.~~

~~M. Lester est convaincu que c'est là une considération d'ordre général que le Conseil ne doit pas ignorer avant de prendre sa décision.~~

LE SECRETAIRE GENERAL peut assurer M. Lester qu'il a longuement réfléchi à cette question. Il est d'ailleurs heureux que le représentant de l'Irlande ait parlé non pas d'une question de race, mais d'une question de mentalité. A cette objection, il répondra que connaissant M. de Azcarate comme il le connaît, il peut déclarer que celui-ci possède une mentalité aussi proche de celle d'un Ecossais qu'il est possible de le réaliser hors de l'Ecosse. C'est peut-être parce que M. de Azcarate est basque.

Par ailleurs, le Secrétaire général souligne qu'il ne faut pas oublier que les secrétaires généraux adjoints et les sous-secrétaires généraux sont placés au sein du Secrétariat dans une situation de parfaite égalité. La seule différence qui existe, c'est que l'un d'entre eux remplace le Secrétaire général en l'absence de celui-ci. Il faut donc considérer l'ensemble du collège des secrétaires généraux. Dans quelques instants Sir Eric allait proposer une nouvelle nomination à un poste de sous-secrétaire général, celle de M. Walters, et si cette nomination ainsi que celle de M. de Azcarate sont approuvées par le Conseil, la haute direction du Secrétariat serait donc composée d'un Français, d'un Italien, d'un Espagnol, d'un Allemand, d'un Anglais <sup>et d'un Uruguayen.</sup> et d'un Japonais. Ce groupe lui paraît représenter assez fidèlement les différentes mentalités que l'on trouve au sein de la Société des Nations.



- 9 -

M. AVENOL s'associe entièrement aux déclarations du Secrétaire général quant à la situation faite aux secrétaires généraux adjoints et aux sous-secrétaires généraux au sein du Secrétariat. Il n'y a pas entre eux de différence de traitement et tous sont associés de la même façon à la direction du Secrétariat.

M. von KELLER a écouté avec un vif intérêt les observations présentées par le représentant de l'Irlande et le représentant de la Norvège, ainsi que les exposés très clairs du Secrétaire général sur les raisons qui ont motivé son choix. Le Gouvernement allemand n'a aucune objection à élever contre la nomination de M. de Azcarate au poste de secrétaire général adjoint. Tous les membres des diverses délégations allemandes qui sont venues à Genève et qui ont eu l'occasion de travailler avec M. de Azcarate ont apprécié sa collaboration, et tout particulièrement les excellentes qualités dont il a fait preuve au service de la Société des Nations.

M. MASSIGLI, en apportant l'approbation du Gouvernement français au choix fait par le Secrétaire général, tient à déclarer aux représentants de l'Etat libre d'Irlande et de la Norvège qu'aucune considération de nationalité n'a inspiré le Gouvernement que M. Massigli représente. De l'avis de M. Massigli ce serait d'ailleurs s'engager dans une voie dangereuse que de faire, après des distinctions de nationalité, des distinctions de mentalité et de race. On pourrait ensuite être obligé de tenir compte des sympathies de pays à pays, et la situation deviendrait impossible. M. Massigli est d'ailleurs persuadé que le Secrétaire général a agi en harmonie avec la résolution de l'Assemblée et que son choix n'a été guidé que par le souci des intérêts de la Société et le désir de trouver le candidat le plus qualifié.



Au sujet de la personnalité même de M. de Azcarate, M. Massigli se rallie aux observations de M. von Keller. Il a pu à maintes occasions le voir à l'oeuvre, et il a rarement rencontré un esprit aussi impartial et aussi prompt à comprendre les points de vue des différents gouvernements. M. de Azcarate est un fonctionnaire tout à fait remarquable, et il faut se féliciter que le Secrétaire général ait pu ainsi donner satisfaction au désir légitime des membres du Secrétariat de voir procéder à des nominations à des postes élevés par voie de promotion.

M. NAGAOKA appuie la proposition du Secrétaire général visant la nomination de M. de Azcarate. En sa qualité de rapporteur pour les questions de minorité, M. Nagaoka a souvent bénéficié du concours de M. de Azcarate qui l'a beaucoup aidé dans la tâche ~~très~~ délicate qu'il doit remplir. Il rend hommage à son impartialité, à la souplesse de son esprit, et donne l'adhésion complète du Gouvernement japonais à sa nomination.

LE PRESIDENT, parlant en sa qualité de représentant de l'Italie, s'associe aux observations de M. Massigli. Il serait dangereux de faire intervenir des questions de mentalité. Ce qui importe, c'est de trouver l'homme compétent. Or M. de Azcarate remplit parfaitement toutes les conditions pour être nommé au poste de secrétaire général adjoint. Au nom du Gouvernement italien, le Président approuve le choix du Secrétaire général.

Le comte RACZINSKY estime comme M. Massigli et le baron Aloisi qu'il n'y a pas lieu de se préoccuper de la représentation éventuelle des diverses civilisations. En effet, si l'on entrait dans cette voie, le représentant de la Pologne ne pourrait que regretter l'absence d'un slave à la tête du



Secrétariat. Le Gouvernement polonais n'a jamais eu qu'à se louer de l'activité de M. de Azcarate et approuve sa nomination.

M. MATOS se déclare très heureux de voter pour M. de Azcarate.

M. WELLINGTON KOO a la plus grande confiance dans le jugement du Secrétaire général pour le choix de ses collaborateurs et approuve la nomination de M. de Azcarate.

Toutefois, il tient à déclarer qu'il n'est pas sans éprouver quelque sympathie pour les objections de principe que les représentants de l'Etat libre d'Irlande et de la Norvège ont formulées à l'occasion de cette nomination. Il ne faut pas oublier en effet que la tâche essentielle de la Société des Nations est de développer la coopération et la bonne entente entre les différents pays et que l'on ne saurait mieux atteindre ce but qu'en observant les principes qu'ont si fortement mis en lumière les représentants de l'Irlande et de la Norvège.

Néanmoins, le représentant de la Chine désire préciser qu'il se rallie au choix fait par le Secrétaire général.

M. ANDVORD s'associe aux observations de M. Wellington Koo qui représentent exactement le point de vue de la Norvège. M. Andvord a soulevé des objections de principe au choix du Secrétaire général, mais il ne voudrait pas laisser l'impression qu'il s'oppose à la nomination de M. de Azcarate. Bien au contraire, le Gouvernement norvégien, qui a pu apprécier tous les mérites de M. de Azcarate, est très heureux de le voir appelé à ces hautes fonctions.

M. OSUSKY souligne que les échanges de vues qui ont eu lieu au cours des deux séances secrètes tenues par le Conseil font bien apparaître le caractère unique du Secrétariat de la Société des Nations, où il faut toujours concilier les intérêts administratifs avec les préoccupations politiques. C'est un

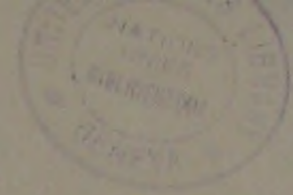
excellent exemple qui montre bien les difficultés que rencontre le chef du Secrétariat. Le Secrétariat n'est nullement comparable à une administration nationale où les décisions peuvent toujours s'inspirer exclusivement des nécessités administratives.

M. Osusky, au nom du Gouvernement tchécoslovaque, se rallie sans réserves à la proposition formulée par le Secrétaire général.

M. de ZULUETA rappelle, au sujet des membres semi-permanents du Conseil, les observations qu'il avait formulées au cours de la séance précédente. Il ne croit pas que le fait d'être ressortissant d'un Etat semi-permanent du Conseil donne un droit quelconque à une nomination, mais il ne croit pas non plus qu'il puisse être la raison d'une exclusion générale.

Il remercie M. Lester des paroles aimables qu'il a prononcées au sujet de la participation de la République espagnole aux travaux de la Société des Nations. Il doit toutefois rappeler que M. de Azcarate n'était pas le candidat du Gouvernement espagnol qui n'a jamais suggéré son nom ni appuyé sa candidature. Il ajoute même qu'à aucun moment le Gouvernement espagnol n'a été consulté à ce sujet. Il ne voudrait toutefois pas que ses paroles puissent être interprétées comme une réserve sur le choix fait par le Secrétaire général. M. de Zulueta tient à dire que, puisque pour des raisons d'ordre technique, le choix du Secrétaire général s'est porté sur M. de Azcarate, le Gouvernement espagnol apprécie mieux que tout autre les qualités d'intelligence, d'impartialité, ainsi que <sup>son</sup> attachement profond et dévoué de M. de Azcarate aux méthodes et à l'idéal de la Société des Nations.

M. LESTER n'a pas besoin d'assurer ses collègues que ce n'était pas à la légère qu'il a élevé des objections de principe contre la proposition du Secrétaire général. M. Lester doit maintenant définir l'attitude qu'il adoptera. Ne voulant pas



faire obstacle à l'unanimité qui s'est manifestée parmi les membres du Conseil en faveur de la proposition du Secrétaire général, et se trouvant d'autre part dans l'impossibilité de se rallier à une décision qui est contraire à ses principes, il ne votera pas contre la nomination de M. de Azcarate, mais il s'abstiendra.

Il ne veut pas discuter tous les points qui ont été soulevés au cours du débat. Toutefois, il fait observer que si les deux propositions du Secrétaire général sont adoptées, on peut considérer, à un autre point de vue, que la haute direction du Secrétariat sera entièrement entre les mains de celtes. M. Avenol est un celte, M. de Azcaraté, qui est basque, est un celte, et M. Walters qui est originaire de l'île de Man, ancienne dépendance de l'Irlande, est également un celte. Il demande, au cas où le Secrétaire général aurait l'intention de soumettre officiellement au Conseil sa seconde proposition relative à M. Walters, que sa protestation soit enregistrée de la façon qu'il a indiquée.

En terminant, et pour être tout à fait clair, il tient à souligner qu'il n'a lutté que pour le respect de principes généraux. Il n'a aucune objection à élever contre la personne même de M. de Azcarate qui, à sa connaissance, est un homme parfaitement loyal et impartial et qui possède au plus haut point l'esprit international.

LE SECRETAIRE GENERAL soumet donc officiellement au Conseil la nomination de M. de Azcarate, en qualité de Secrétaire général adjoint, à partir du 1er juillet 1935.

Il propose de dire dans le communiqué qu'il adressera à la presse, que le représentant de l'Etat libre d'Irlande s'est abstenu de voter pour des raisons de principe.



M. LESTER se déclare d'accord. Il se réserve toutefois le droit de faire une déclaration lorsque la question sera soumise officiellement au Conseil en séance privée.

LE SECRETAIRE GENERAL propose également au Conseil de nommer M. Walters sous-secrétaire général à partir de la même date. Tous les membres du Conseil connaissent bien la compétence et les qualités de M. Walters qui, après le départ de Sir Eric, deviendra le principal fonctionnaire anglais du Secrétariat.

M. EDEN souligne à ce propos que M. Walters est <sup>lui aussi,</sup> le candidat du Secrétaire général et non pas un candidat proposé par le Gouvernement britannique. Il va d'ailleurs sans dire que le Gouvernement britannique approuve pleinement le choix du Secrétaire général et que personnellement M. Eden en est très heureux. M. Walters est tout désigné pour maintenir au Secrétariat les traditions Drummond.

Les propositions du Secrétaire général sont adoptées.

LE PRESIDENT déclare close la soixante-dixième session du Conseil.

R. 8232

1933 →



It is a good p. v.

I have made some slight changes in my own intervention.  
I think Leota spoke about ~~the~~ "draft resolution" as page 12.

